



Mission 1

Vie lycéenne et vie étudiante

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2023

Session de février 2023

\\ Synthèse de la mission

Dans un contexte sans précédent, notamment lié aux crises climatique et énergétique, la Région Bretagne entend garantir la qualité de l'accueil des lycéen.ne.s et de la communauté éducative au sein des établissements dont elle assure la construction, les réparations, l'exploitation, l'équipement et le fonctionnement, dans un partenariat quotidien avec les services de l'Éducation Nationale.

→ L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

A la rentrée scolaire 2022, 141 085 élèves en formation initiale sous statut scolaire sont accueillis dans les quelques 251 établissements scolaires publics et privés de Bretagne. 77 775 lycéens sont accueillis dans les lycées des trois réseaux publics de l'éducation nationale, du maritime et de l'agricole soit 1066 élèves en moins par rapport à 2021/22. 63 310 élèves sont inscrits dans les réseaux privés de l'éducation nationale (CAEC et DIWAN) et des deux réseaux agricoles (CNEAP et FRMFR) soit 1119 élèves en moins par rapport à 2021. Ainsi sur la Bretagne tous les établissements scolaires, sauf les 10 lycées du réseau agricole public qui gagnent 32 élèves sur 2485, subissent la baisse de la démographie lycéenne après la hausse continue des effectifs 2011 à 2020. Dans les lycées professionnels de l'Éducation nationale, les effectifs enregistrent une légère baisse (-0,7%), plus forte dans le public (-1%) que dans le privé (-0,2%) mais globalement le nombre d'élèves à entrer en première année de CAP ou en seconde professionnelle augmente, montrant ainsi un regain d'intérêt pour la voie professionnelle.

Concernant les lycées d'enseignement général et technologique, les effectifs pré-bac baissent dans les mêmes proportions (-0,6%) mais, cette fois, la diminution est plus forte dans le privé (-1%) que dans le public (-0,3%). Le nombre d'élèves des classes de Seconde diminue à cette rentrée mais celui des classes de Première et Terminale continue à progresser.

En revanche, on constate une forte baisse du nombre d'élèves en post-bac (-8%) qui concerne essentiellement les classes de BTS. Elle est encore plus marquée dans le privé (-9,5%) que dans le public (-7%). Elle montre une désaffection des jeunes pour cette orientation. Pour les réseaux agricoles, on observe une baisse des effectifs pour les établissements du CNEAP (-0,5%) et surtout pour les MFR (-3,3%). En revanche pour l'enseignement agricole public, les effectifs progressent légèrement (+1,3%) marquant ainsi une rupture avec les baisses des années précédentes. Pour le réseau maritime, les effectifs sont quasi-stabilisés (-0,8%) par rapport aux rentrées précédentes.

Nonobstant ces baisses globales d'effectifs lycéens, la Région ne relâche pas son effort en 2023 pour procurer aux élèves les meilleures conditions d'enseignement et de vie au lycée.

Ainsi, après la période perturbée que les lycées ont subi avec la crise sanitaire, l'année 2023 verra les lycées se mobiliser à nouveau autour des projets éducatifs. En complément des dispositifs bien appropriés par les lycées comme « Karta » ou « Qualycée », la Région lancera début 2023 l'expérimentation d'un budget participatif pour permettre le soutien à des projets portés par les lycéens avec pour objectifs principaux, l'apprentissage de la démocratie, le pilotage de projets et l'encouragement à l'engagement citoyen. Dans ce premier temps d'expérimentation, une thématique unique, mais suffisamment large, sera proposée aux lycéens : les enjeux climatiques. Ce thème répond à la volonté de la Région de mettre en œuvre des « micro-projets » dans les lycées pour accompagner l'éducation à la sobriété énergétique et la modification des usages, au niveau local, permettant la maîtrise des consommations d'énergie.

La maîtrise des consommations d'énergie dans les lycées avec l'envolée des coûts constatée dès mars 2022, confirmée en octobre 2022 lors des nouvelles consultations des fournisseurs d'électricité et de gaz pour les lycées, nécessitera en 2023 une

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

Répartition des crédits par chapitre

PR0101

PR0102

PR0103

PR0104

PR0105

PR0106

PR0107

PR0108

PR0109

Répartition des AP et AE par actions

réflexion sur les modalités de financement des énergies consommées dans les lycées et l'association des établissements à cette maîtrise des consommations. L'accompagnement des lycées pour engager les mutations nécessaires est prévu dans le plan de maîtrise des consommations énergétiques.

En parallèle des projets éducatifs, l'initiative sur le « Bien Manger » et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration mobilisera encore cette année les équipes des lycées. Les résultats actuels par rapport à la consommation de produits sous signe de qualité ou bio issus des circuits courts sont encourageants par rapport aux objectifs très ambitieux de la Région. En 2023, il sera proposé une évolution des outils numériques pour faciliter les tâches de gestion et l'inscription des usagers aux services de restauration et d'hébergement. Compte tenu de l'augmentation très importante des coûts des énergies et des denrées, la Région analysera en 2023 les grands équilibres financiers entre le coût de revient réel par repas pour la Région (8€/repas base 2020 et probablement 9,20 € fin 2022), le tarif d'équilibre pour les lycées et les tarifs pour les usagers.

Enfin, l'étude pour l'amélioration de l'attractivité des enseignements professionnels dans les lycées agricoles sera conduite au cours du premier semestre 2023 afin que, face aux enjeux majeurs de l'agriculture et de l'installation des jeunes sur les exploitations agricoles, la Bretagne dispose des leviers pour accompagner les mutations à venir.

→ Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

Le Schéma Directeur Immobilier des lycées (SDI), voté en décembre 2016 pour une durée de dix ans, se décline en plans d'actions de deux ou trois ans. La collectivité a approuvé en juin 2022 un nouveau plan d'actions 2022 – 2024. Ce dernier se situe dans la prolongation du précédent qui se consacre notamment aux enjeux énergétiques et environnementaux, à la préservation du bâti (clos et couvert, obligations du propriétaire) ainsi que les locaux de travail des agents en lycée. Les projets de restructuration globale se poursuivent. L'année sera notamment marquée par la livraison d'un lycée neuf à Ploermel.

Il est consacré en 2022 un budget de 110 M€ d'affectations pour les investissements immobiliers dans les établissements.

→ Renforcer l'enseignement supérieur

Fort de son maillage d'offre en enseignement supérieur, la Bretagne définit un nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche inscrit dans la SRTES (Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales) qui vise à faire converger les dynamiques de développement des compétences et du développement économique, dans le contexte des transitions.

L'année 2023 verra également les actions inscrites au CPER 2021-2027, visant un montant d'opérations de plus de 400 M€, poursuivre leur mise en œuvre en permettant d'accélérer la rénovation énergétique du bâti universitaire, d'améliorer des conditions de vie des étudiants, d'accompagner les évolutions de l'enseignement supérieur et de conforter les priorités définies dans la S3.

Enfin, les modalités d'action en faveur de la vie étudiante qui seront mises en place par la Région Bretagne seront présentées durant l'année.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

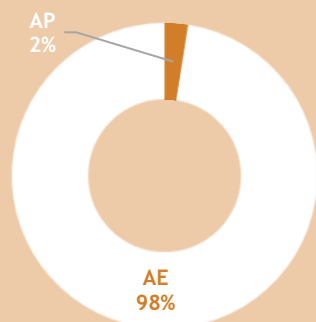
Programme	Libellé programme	AE 932	Total AE	AP 902	Total AP
PR0101	Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	5 932 000	5 932 000	150 000	150 000
PR0102	Patrimoine bâti des lycées publics	4 690 000	4 690 000	110 000 000	110 000 000
PR0103	Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	220 000	220 000	16 070 000	16 070 000
PR0104	Equipements des lycées publics			8 560 000	8 560 000
PR0105	Accompagnement des équipements dans les établissements privés			4 100 000	4 100 000
PR0106	Numérique éducatif	2 670 000	2 670 000	6 516 000	6 516 000
PR0107	Fonctionnement des lycées publics	50 729 000	50 729 000		
PR0108	Participation au fonctionnement des établissements privés	45 570 000	45 570 000		
PR0109	Enseignement supérieur et vie étudiante	620 000	620 000	7 400 000	7 400 000
Total général		110 431 000	110 431 000	152 796 000	152 796 000

→ Crédits de paiement en fonctionnement et en investissement

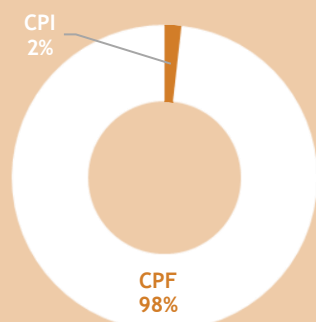
Programme	Libellé programme	CPF 932	Total CPF	CPI 902	Total CPI
PR0101	Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	5 702 000	5 702 000	100 000	100 000
PR0102	Patrimoine bâti des lycées publics	4 750 000	4 750 000	150 000 000	150 000 000
PR0103	Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	220 000	220 000	17 000 000	17 000 000
PR0104	Equipements des lycées publics			8 560 000	8 560 000
PR0105	Accompagnement des équipements dans les établissements privés			4 100 000	4 100 000
PR0106	Numérique éducatif	2 670 000	2 670 000	13 481 000	13 481 000
PR0107	Fonctionnement des lycées publics	47 229 000	47 229 000		
PR0108	Participation au fonctionnement des établissements privés	45 570 000	45 570 000		
PR0109	Enseignement supérieur et vie étudiante	420 000	420 000	8 000 000	8 000 000
Total général		106 561 000	106 561 000	201 241 000	201 241 000

Programme 101

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

5 932 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 702 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

\ Raison d'être du programme

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des établissements d'enseignement à la mise en œuvre de projets éducatifs, la Région maintient son action « phare », Karta Bretagne. Les projets s'inscrivant dans les cinq axes thématiques prioritaires permettront aux établissements de bénéficier d'un soutien financier : Santé et qualité de vie, Développement durable, Ouverture des jeunes au monde, Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques, Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

Le Conseil régional des jeunes, lycéen·ne·s et apprentis de Bretagne s'impliquera également dans ces axes d'action citoyenne à travers ses différentes commissions de travail. Les élu·e·s du nouveau mandat 2022/2024 pourront partager leur expertise d'usage sur les nombreux sujets qui les animent.

En complément des dispositifs existants, la Région lancera début 2023 l'expérimentation d'un budget participatif pour permettre le soutien à des projets portés par les lycéen·ne·s. Ce budget participatif des lycées aura pour objectifs principaux, l'apprentissage de la démocratie, le pilotage de projets et l'encouragement à l'engagement citoyen. Dans ce premier temps d'expérimentation, une thématique unique, mais suffisamment large, sera proposée aux lycéen·ne·s : les enjeux climatiques.

L'attribution de bourses, sur les fonds régionaux ou européens, ainsi que l'animation de réseaux d'acteurs bretons de la mobilité européenne et internationale constitueront les deux volets d'actions de la politique régionale afin d'encourager l'ouverture internationale des jeunes bretons. La mise en œuvre du nouveau plan pluri-annuel d'actions 2022/2027 du COREMOB-COMITÉ Régional de la MOBilité sera un élément essentiel de cette démarche collective avec l'ensemble des partenaires bretons.

Enfin, la valorisation des filières professionnelles des lycées bretons demeure un axe stratégique de la collectivité régionale avec le développement de l'action de labellisation Qualycée des lycées à section professionnelle ainsi que le soutien aux établissements pour l'acquisition des premiers équipements professionnels des lycéen·ne·s.

\ 2023 en actions

→ Encourager la participation des jeunes (Conseil régional des jeunes-CRJ)

Le mandat 2020/2022 est arrivé à son terme en mai 2022 et a permis la réalisation de contributions en lien, ou non, avec des sollicitations de l'exécutif régional (écriture d'un plaidoyer visant à la mise en œuvre effective des séances d'éducation à la sexualité dans les collèges et lycées de manière qualitative, la proposition de création de délégué culture dans les lycées, la démultiplication de « fresqueurs du climat »...).

La nouvelle assemblée du CRJ (mandat 2022/2024) débutera ses travaux au cours de ce 1^{er} trimestre 2023 après une installation le 1^{er} décembre dernier avec cinq commissions de travail : culture, biodiversité/climat, communication mais aussi santé et égalités, deux thématiques choisies expressément par les jeunes élu·e·s lors du week-end d'intégration en novembre dernier.

En complément des réflexions collectives entre élu·e·s, le CRJ participera à deux projets régionaux en 2023 avec, dans un premier temps, la contribution à la création d'un site internet dédié permettant de valoriser notamment les projets réalisés, les compétences acquises et l'activité en cours au sein de cette assemblée. Dans un second temps, le CRJ sera associé à la réflexion et préparation du prochain congrès biennal organisé par l'ANACEJ-Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes qui a choisi la Région Bretagne pour accueillir son prochain rassemblement en novembre 2024 avec près de 800 jeunes.

L'année 2023 verra également le lancement d'une expérimentation portant sur la mise en œuvre du budget participatif des lycées : quelques lycées volontaires participeront à la création de cette action axée sur la thématique « transitions environnementales ».

→ Contribuer au projet éducatif global de l'établissement

Le dispositif « Karta Bretagne » ainsi que les actions éducatives en lien avec le Goncourt des lycéen-ne-s et le festival Etonnants voyageurs sont maintenus. Des démarches de consultation des équipes de quelques lycées ont été lancées courant 2022 afin d'améliorer les modalités de Karta. Ces échanges vont se poursuivre pendant l'année 2023 afin de proposer des évolutions à la rentrée 2024.

A l'instar de la rencontre régionale « Karta Bretagne » sur la thématique « la prévention par les pairs » en janvier 2021 et celle sur « la biodiversité dans les lycées » en novembre 2022 en lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs, une autre rencontre thématique avec les lycées bretons sera proposée pour l'année scolaire 2023/2024.

Enfin, l'action de diffusion de distributeurs et protections périodiques dans les lycées publics bretons se poursuivra à la rentrée 2023, en lien avec le Rectorat dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle.

→ Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)

Dans le cadre du renouvellement du marché pluri-annuel 2022/2026 d'accompagnement de la démarche qualité et développement durable « Qualycée » menée dans 57 lycées à section professionnelle (dont 36 labellisés), trois thématiques seront priorisées avec les lycées impliqués en lien avec les politiques régionales : le bien manger dans les lycées, la gestion des déchets et les énergies.

→ Développer la mobilité internationale des apprenants

Suite au décret de décembre 2021 de délégation de compétences de l'Etat vers la Région Bretagne concernant notamment l'animation du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB) la Région Bretagne a mis en place en 2022 une consultation des acteurs impliqués dans la mobilité internationale des jeunes pour aboutir fin 2022 à la présentation du nouveau plan pluri-annuel du COREMOB 2022/2027. En 2023, il s'agit d'animer et de faciliter la mise en œuvre de ce plan dont les quatre axes thématiques sont les suivants : 1- rendre lisible l'information sur la mobilité européenne et internationale, 2- développer l'offre de mobilité, 3- former et accompagner la montée en compétence de tous les acteurs de la mobilité et enfin, 4- étudier et analyser la mobilité internationale des jeunes. Ce plan sera mis en œuvre en intégrant dans les actions soutenues les préoccupations environnementales et l'éco-socio-responsabilité. Le travail sera engagé en 2023 avec les partenaires pour intégrer ces critères. D'ores et déjà, à la rentrée scolaire 2023, les aides à la mobilité internationale hors Europe et hors territoires de coopérations de la Région évolueront. Il s'agit ainsi progressivement de mobiliser plus efficacement, pour tous les publics, le recours aux crédits Erasmus + en ne conservant l'aide régionale (dispositifs Karta et Jali) qu'à des destinations particulières, comme par exemple les régions d'Europe qui s'identifient avec les cultures celtiques. Il s'agit en parallèle de mobiliser, via le COREMOB, le réseau breton des développeurs de la mobilité européenne et d'accompagner toutes les opportunités offertes par Erasmus+.

Enfin le consortium Erasmus+ porté par la collectivité régionale qui compte 25 établissements de formation sanitaire et sociale continuera à encourager les mobilités d'élèves, d'étudiants, de personnels et l'accueil de professionnels européens. Le déplacement d'une délégation au Danemark dans la perspective de partenariat inter-établissements sera organisé au cours du 1er semestre 2023.

→ Accompagner l'accès aux ressources pédagogiques

L'aide à l'acquisition de ressources pédagogiques se clôturera durant l'année 2023. Ce dispositif sera notamment réinterrogé en 2023 à la lumière des expérimentations en cours dans huit lycées depuis la rentrée scolaire 2022/23 sur l'usage d'une plateforme collaborative et de ressources pédagogiques granulaires.

→ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

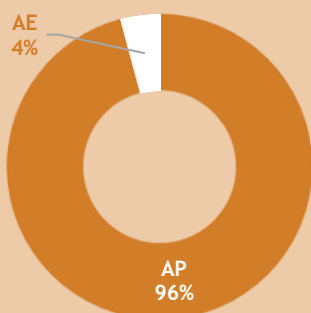
Enfin la Région continuera de soutenir les familles par le financement des premiers équipements professionnels des lycéen-ne-s (1,1 M€). Les dotations seront versées aux lycées bretons concernés afin de leur permettre de mettre en œuvre une gestion d'achat homogène et mutualisé et ainsi limiter le coût de l'équipement pour les familles. En 2023 l'attention sera portée sur la lisibilité par les bénéficiaires de cette aide régionale.

Les actions du programme

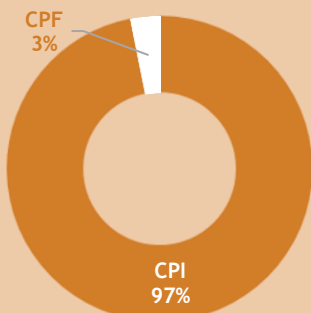
- ✓ **Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens**
 - ✓ Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
 - ✓ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
 - ✓ Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique
- ✓ **Développer la mobilité internationale des apprenants**
 - ✓ Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
 - ✓ Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
 - ✓ Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation
- ✓ **Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles**
 - ✓ Soutenir les projets éducatifs associatifs
 - ✓ Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques
 - ✓ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

Programme 102

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2022 à 2024 de

110 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

4 690 000

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 750 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Patrimoine bâti des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme est actuellement encadré par le plan d'actions 2022-2024, déclinaison du Schéma Directeur Immobilier (SDI) en faveur des lycées publics bretons voté en décembre 2016, ainsi que le plan Energie Lycées adopté en juin 2019. L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers des établissements en tenant compte notamment de la santé des usagers, de l'adaptation des locaux aux nouvelles formations, de l'amélioration des conditions de travail tout en intégrant la réduction de l'empreinte énergétique du patrimoine immobilier régional en tant que Région Responsable. Initialement envisagé sur 10 ans, le Schéma prendra fin en 2024, grâce au rythme d'investissement soutenu de ces 4 dernières années.

\\ 2023 en actions

→ **Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées**

- **La restructuration globale de 19 lycées relevant de l'axe 1 du SDI**
« Restructurer globalement les sites nécessitant une intervention d'ampleur » continue :

⇒ Des travaux qui démarrent pour la construction d'un gymnase, d'une salle polyvalente et d'un bassin de rétention au lycée la Fontaine des Eaux à Dinan (22); de même, la construction du bâtiment scientifique, la rénovation du bâtiment historique et la sécurisation du lycée Auguste Brizeux à Quimper (29) seront initiées.

⇒ Les études pour la reconstruction du lycée Jean-Marie Le Bris de Douarnenez (29) se poursuivront. De même, les études pour la reconstruction de locaux d'enseignement incluant l'infirmerie pour le lycée Colbert à Lorient (56) seront lancées.

→ **Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance**

- **La transition énergétique au cœur des priorités**

La déclinaison du Plan Energie Lycées traduisant les orientations en termes de réduction de l'empreinte énergétique au niveau de la collectivité prend tout son sens dans le contexte actuel. L'atteinte de ces cibles complétées par le décret tertiaire qui impose différents niveaux de performance en 2030, 2040 et 2050 représente un enjeu considérable pour la collectivité, en lien notamment avec l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

⇒ Des centrales photovoltaïques seront installées au lycée du Léon à Landivisiau (29). La réfection de l'enveloppe de 3 bâtiments sera également engagée au lycée Chateaubriand à Rennes (35). Les travaux de réfection des toitures de 2 bâtiments et ceux préalables à l'installation d'une boucle d'autoconsommation au lycée Paul Sérusier à Carhaix (29) sont prévus.

- **Une stratégie du propriétaire pluriannuelle confortée**

Sur les différentes thématiques relevant de la responsabilité du propriétaire, la Région poursuit ses actions pour être en conformité et assurer la sécurité des usagers, a fortiori pour ce qui relève du risque immédiat.

Ces actions pour lesquelles une enveloppe de 5,4M€ est consacrée, recouvrent des champs aussi nombreux que spécifiques tels que la sécurité incendie, l'exposition au risque radon, l'exposition au risque amiante, l'accessibilité, la qualité de l'air intérieure (QAI), la sécurité périmétrique, les alarmes des plans particuliers de mise en sureté etc...Des sommes conséquentes sont également prévues dans le cadre de projets structurants comme au lycée Chaptal de Quimper (29) où d'importants travaux de remédiation radon seront engagés (0.7 M€).

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

• L'adaptation des locaux à l'évolution des formations

La construction d'un bâtiment pour le pôle génie civil au lycée Mendès France à Rennes (35) démarrera en 2023. Des travaux sont prévus au Lycée Louis Guilloux à Rennes (35) pour la restructuration des locaux « mode », « commerce » et « enseignement général » ainsi qu'au lycée La Fontaine des Eaux à Dinan (22) pour l'aménagement des espaces dédiés au Bac Pro SN. Les travaux de restructuration et d'extension des pôles technologiques et professionnels au lycée Freyssinet à Saint Briec (22) se poursuivront. De nombreuses réfections du réseau global informatique sont programmées en 2023 comme au lycée Félix Le Dantec à Lannion (22) ou au lycée de l'Elorn à Landerneau (29).

• L'amélioration des conditions d'hébergement dans le cadre d'un « plan internat »

De nombreux projets ont été lancés dans le cadre du « plan internat » qui a pour objet d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants, de favoriser la mixité et de garantir l'accueil de toutes et tous. Ainsi, en 2023, se poursuivront les travaux initiés en 2022 tels que la réhabilitation et la mise en accessibilité de l'internat du lycée Pierre Guéguin à Concarneau (29) ou la rénovation de l'internat du lycée Bréhoulou à Fouesnant (29).

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

• Une attention particulière pour les conditions de travail des agents

Sera engagée en 2023 la réfection de la laverie du service de restauration au lycée Auguste Brizeux à Quimper (29). La rénovation de la laverie du service de restauration du lycée Charles Tillon à Rennes (35) démarrera. Les travaux relatifs à l'extension du service de restauration et de la reconstruction des locaux agents incluant la lingerie mutualisée au lycée Jean Moulin à Châteaulin démarreront en 2023.

• Des travaux de grande ampleur visant à consolider l'existant

Plusieurs opérations d'envergure visant à renforcer la structure des bâtiments sont programmées comme au lycée Ernest Renan (22) dont les études pour la phase 1 de restructuration du site (incluant la chaufferie). L'EREA Jean Bart de Redon (35) bénéficiera de la restructuration de son atelier incluant la sécurisation périmétrique de la zone.

Les projets d'ampleur à réceptionner en 2023

Le lycée Mona Ozouf à Ploërmel (56) accueillera 900 élèves : 37,25 M€

Le nouveau bâtiment regroupant le CDI, l'administration, une salle polyvalente, le pôle santé et les locaux de maintenance au lycée Tristan Corbière à Morlaix (29) : 26 M€

Les locaux d'enseignement (restructuration d'un bâtiment incluant le service de restauration) au lycée Henri Avril à Lamballe (22) : 16 M€

La restructuration fonctionnelle et énergétique de l'internat, des locaux ASSP et des locaux agents au lycée Dupuy de Lôme de Brest (29) : 13.7 M€

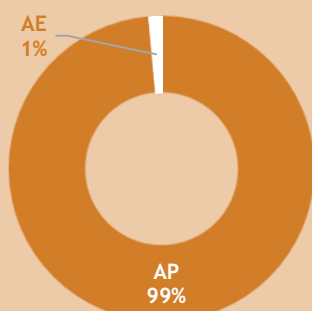
La réfection de la toiture, l'isolation, les façades, l'accessibilité et la rénovation de l'internat au lycée Joliot Curie (35) : 8.3 M€.

Les actions du programme

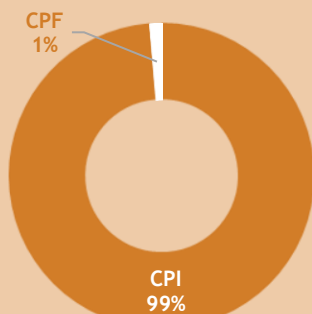
- ✓ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées
 - ✓ Construire de nouveaux lycées
 - ✓ Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe1)
- ✓ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance
 - ✓ Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2)
 - ✓ Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3)
 - ✓ Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)
- ✓ Adapter les locaux à l'évolution des besoins
 - ✓ Adapter les locaux aux usages (Axe 4)
 - ✓ Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5)
 - ✓ Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)
- ✓ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
 - ✓ Assurer le maintien des sites (Axe 8)
 - ✓ Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

Programme 103

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

16 070 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

17 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

220 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région répond aux sollicitations des quatre réseaux des établissements privés du CAEC, du CNEAP, de la FRMFR et de DIWAN afin de participer à l'amélioration des locaux scolaires et à la qualité environnementale du patrimoine bâti en parallèle des investissements réalisés dans les lycées publics, même si les modalités et les taux d'intervention ne peuvent être comparés. Par le biais de ce programme, elle répond ainsi aux besoins de modernisation et mise aux normes des locaux exprimés par les établissements.

\\ 2023 en actions

→ Evolution des protocoles de partenariat

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) ont contractualisé leur enveloppe financière avec la Région dans le cadre de protocoles de partenariat pluriannuels. La commission permanente de décembre 2022 a adopté le nouveau protocole avec le CAEC pour la période 2023-2028. Il prévoit notamment un taux d'intervention homogène de 60% sur le montant des travaux exprimés en TTC.

Le protocole avec le CNEAP sera négocié au cours de l'année 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Breizh Cop, l'année 2023 sera consacrée à l'intégration des critères d'éco-conditionnalité des subventions versées par la Région pour la réalisation des investissements immobiliers.

Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner les opérations de travaux est de 11 M€ conformément au nouveau protocole. Pour le CNEAP, l'enveloppe annuelle s'établit à 3,634 M€. Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan qui n'ont pas encore contractualisé leurs enveloppes financières, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et à concurrence du solde de l'autorisation de programme, soit 1,436 M€.

Enfin, dans le cadre de leur mission de coordination des projets d'investissement, les subventions de fonctionnement forfaitaires attribuées aux réseaux, 150 k€ pour le CAEC et 50 k€ pour le CNEAP, sont reconduites. Pour la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales, cette subvention de fonctionnement est déterminée en fonction du montant des dossiers subventionnés.

→ L'instruction des demandes de subventions

Les demandes de travaux transmises par le chef d'établissement font l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. Celles-ci vérifient l'éligibilité de la demande au regard du cadre d'intervention de la Région, ainsi que le respect de l'enveloppe qu'il entend allouer à l'établissement. Pour les lycées privés sous contrat avec l'Education Nationale, l'intervention de la Région est aussi contrainte par les plafonds imposés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général. Les travaux ainsi financés s'inscrivent dans les cinq thématiques présentées ci-dessous.

Sécurité et santé des usagers :

La Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mise aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, le remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie dans les internats, les services de restauration ou les ateliers et les espaces scientifiques.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux locaux neufs et aux locaux existants :

La Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Modernisation des locaux :

La Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs. L'objectif est d'offrir aux élèves de meilleures conditions de formation et de vie, tant du point de vue du confort des espaces que de leur adaptation aux besoins pédagogiques liés à leur formation. Ainsi, la Région accompagne les travaux d'aménagement des locaux liés aux évolutions des référentiels de formation.

Efficacité énergétique des bâtiments et maîtrise des consommations d'eau :

Les établissements qui s'engagent dans la voie de la rénovation énergétique ou qui souhaitent réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région. Globalement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau. Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

Conservation du bâti :

Enfin, la Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

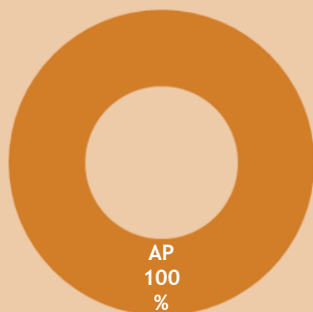
Dans le cadre de leur plan pluriannuel d'investissement, les établissements de formations font remonter à leurs réseaux, pour la fin du mois de janvier, leurs besoins de financement attendus en 2023. Le CAEC et le CNEAP dresseront la liste des demandes validées à la fin du 1^{er} trimestre 2023. Pour les autres réseaux, les dossiers de financement sont présentés en cours d'année.

Les actions du programme

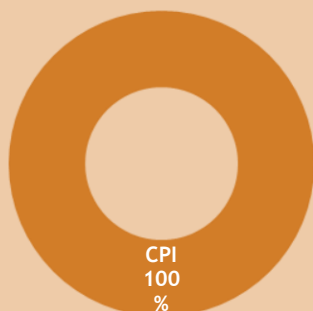
- ✓ **Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**
 - ✓ Participer à la mise en conformité des locaux
 - ✓ Améliorer l'accessibilité des usagers
 - ✓ **Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées**
 - ✓ Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
 - ✓ Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
 - ✓ Participer à la conservation du bâti
-

Programme 104

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2023 une autorisation de
programme de

8 560 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

8 560 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Equipements des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées de l'Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer les conditions d'exploitation des établissements ainsi que la qualité de vie et de formation des lycéens. L'intervention de la Région porte sur l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels conformes et adaptés aux référentiels de leurs formations.

\\ 2023 en actions

Afin de recueillir les besoins en équipement des lycées, le recensement des demandes est organisé annuellement au cours de campagnes via un extranet. Les équipes de direction des lycées, bien rôdées à l'exercice, transmettent leurs demandes de façon dématérialisée et peuvent joindre tous les éléments justificatifs de leurs choix dans 3 dossiers distincts qui concernent le fonctionnement normal du lycée, les équipements pédagogiques pour les formations dispensées et les matériels numériques éligibles au programme 106 « Numérique éducatif ».

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région assure le financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement normal d'un lycée : mobiliers, petits matériels de restauration et d'entretien, équipements pour la sécurité des biens et des personnes. Le financement de ces matériels mobilise environ le quart de l'autorisation de programme ouverte.

Si la Région prend en charge intégralement ces dépenses, lui permettant notamment de participer au choix des matériels utilisés par ses agents et contribuer ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail, une contribution financière est demandée aux établissements pour les petits équipements de restauration. La mise en œuvre de la politique « zéro déchet » des services de restauration sera poursuivie avec les déclinaisons en termes d'équipements et de financement, en lien avec la politique de la tarification.

La demande de véhicules représente annuellement environ 18% des demandes exprimées par les lycées, toutes priorités confondues. Une attention plus particulière sera portée en 2023 sur ces demandes compte tenu du contexte de forte évolution (développement de véhicules plus propres, usages...) et en lien avec la démarche de sobriété énergétique de la Région.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finance les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments. L'intervention est déterminée en fonction des besoins exprimés par l'établissement en tenant compte des équipements en bon état pouvant être réemployés. Le besoin de financement est estimé à 1.7 M€ pour 2023. Cependant, ce montant pourra varier en fonction du calendrier effectif de réception des travaux. Parmi les principales opérations dont la livraison est prévue pour 2023 figurent les internats du lycée Brizeux (29), du lycée Pierre Guéguin (29) et du lycée La Fontaine des Eaux (22), un bâtiment d'externat au lycée Victor et Hélène Basch (35), des locaux au lycée Paul Sérusier (29) - infirmerie, espaces agents, au lycée Bertrand d'Argentré (35) - restauration, espaces agents- et au lycée agricole Kernilien (22) - lingerie, espaces agents.

→ Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

La Région investit chaque année dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation avec comme préoccupation que ces équipements soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et l'évolution des programmes et pratiques pédagogiques. Le niveau d'équipement est globalement bon mais l'effort pour le conserver doit être maintenu en veillant à identifier les priorités au niveau de l'académie. Cette exigence se traduit par un partenariat étroit avec les corps d'inspection qui sont associés au travail d'instruction, apportent leur éclairage et émettent un avis sur le volet pédagogique. L'instruction partagée vise à s'assurer de la conformité entre la demande et le besoin et permet d'équiper de manière homogène des établissements dispensant une formation identique.

Les besoins remontés par les établissements dans leur dossier annuel d'équipement sont de l'ordre de 9 à 10 M€ chaque année pour les trois réseaux confondus, quelle que soit la priorité affichée. Les établissements participent aux côtés de la Région sur leurs fonds propres à hauteur de 20%, à l'exception des équipements les plus onéreux, comme les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce cas, la Région acquiert les matériels dans le cadre de marchés publics. Il en va de même lorsque la situation financière de l'établissement ne lui permet pas de participer à l'effort de financement. Pour 2023, afin de répondre à cette problématique de financement et de répondre à des besoins d'équipements similaires dans plusieurs lycées, un marché concernant la filière de formations « bois » sera envisagé avec un montant estimé de à 500k€. Enfin, d'autres mises à niveau d'équipements, suite à des rénovations de référentiels de formation, engagées dès 2022 seront poursuivies en 2023 (Baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés, ...). De nouvelles rénovations sont également prévues en 2023 (Baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la personne, ...).

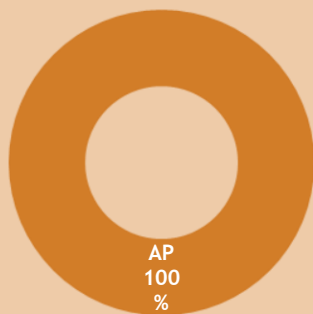
La Région a également la responsabilité de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire dans les lycées de l'Éducation Nationale, les lycées agricoles et les lycées maritimes. Pour les ouvertures de formations professionnelles qu'elle a validées, elle apporte son financement pour l'acquisition des matériels. Ces équipements sont financièrement pris en charge en totalité par la Région sans participation des établissements dans la limite de l'évaluation de besoin estimée lors du dépôt du dossier de demande d'ouverture de la formation.

Les actions du programme

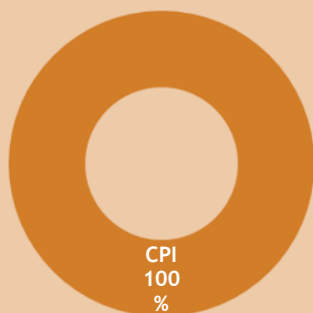
- ✓ **Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées**
 - ✓ Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules
 - ✓ Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration
 - ✓ **Adapter les équipements pédagogiques**
 - ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
 - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations
-

Programme 105

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2023 une autorisation de
programme de

4 100 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

4 100 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Accompagnement des équipements dans les établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région souhaite participer au financement des équipements pédagogiques utiles pour les enseignements dispensés dans les établissements privés des trois réseaux des lycées sous contrat d'association avec l'Éducation Nationale (CAEC), les établissements agricoles relevant du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR).

Ce programme contribue à l'amélioration continue des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves en mettant à disposition des enseignants des équipements adaptés aux besoins pédagogiques des formations dispensées.

\\ 2023 en actions

→ Evolution des protocoles de partenariat

Dans le cadre des protocoles de partenariat signés avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) et le Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP), les enveloppes annuelles disponibles pour accompagner les lycées sont contractualisées. La commission permanente de décembre 2022 a adopté le nouveau protocole avec le CAEC pour la période 2023-2028. Il prévoit un taux d'intervention de 60% sur le montant des équipements exprimés en TTC.

Le protocole avec le CNEAP sera négocié au cours de l'année 2023. Il sera également proposé à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et aux deux lycées du réseau Diwan un conventionnement pour sécuriser ces participations en investissement.

Pour les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC), le soutien de la Région pour accompagner la politique d'équipement de ces établissements est donc maintenu à hauteur de 3,1 M€. Pour le CNEAP, l'enveloppe annuelle s'établit à 650 k€. Quant à la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan, l'aide de la Région dont bénéficient leurs établissements est déterminée en fonction des besoins annuels exprimés et à concurrence du solde de l'autorisation de programme, soit 350 k€.

Les demandes d'équipement sont soumises par chaque établissement à la Région après avoir reçu l'aval du réseau dont il dépend : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale, la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) et le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) pour les lycées agricoles. Les demandes acceptées sont ensuite cofinancées pour moitié par les établissements.

→ Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées

La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. De plus, dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Cette action représente environ un quart de l'autorisation de programme ouverte. Ces équipements peuvent être financés par la Région dans la limite du plafond de la loi Falloux pour l'enseignement général.

→ Participer au financement des équipements pédagogiques

La Région finance des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations. Les équipements pédagogiques totalisent les trois quarts de l'autorisation de programme ouverte. Parmi ces équipements, les matériels informatiques représentent la grande majorité des financements accordés.

Jusqu'en 2022, la Région a mis à disposition des équipements informatiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique, en complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique. Cette mise à disposition constituait une variable d'ajustement permettant au réseau CAEC de mobiliser l'intégralité de son enveloppe annuelle contractualisée. En 2023, les demandes de financement d'ordinateurs et des classes mobiles de portables seront instruites dans le cadre des équipements pédagogiques pour les lycées d'enseignement général relevant du Comité Académique de l'Enseignement Catholique, sans que ces équipements ne viennent s'imputer sur le montant « Falloux ». Cette disposition qui facilite l'accompagnement des lycées sera transposée aux demandes d'équipements informatiques des deux lycées du réseau Diwan.

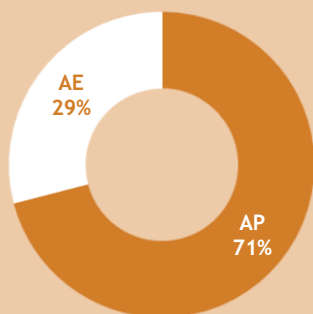
Par ailleurs, dans la limite de l'enveloppe prévue pour chaque réseau et dans le cadre de sa compétence concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire des lycées, la Région finance les équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées privés. Les équipements sont alors intégralement pris en charge par la Région, dans la limite de l'évaluation de besoin estimée lors du dépôt du dossier de demande d'ouverture de la formation.

Les actions du programme

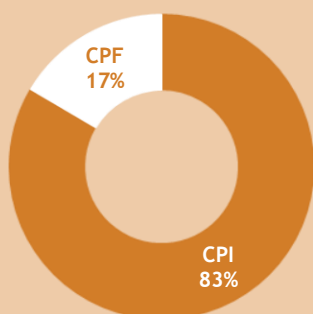
- ✓ **Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées**
 - ✓ Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
 - ✓ Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière
 - ✓ **Adapter les équipements pédagogiques**
 - ✓ Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
 - ✓ Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
-

Programme 106

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

6 516 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

2 670 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

13 481 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 670 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Numérique éducatif

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concourt à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements numériques, maintenance informatique, raccordement haut débit à internet.

\\ 2023 en actions

Dans le cadre de sa feuille de route « S'engager en faveur de Stratégies numériques responsables pour le territoire breton » adoptée en 2020, la Région s'est engagée à :

- Contribuer au développement de l'ENT Tout@tice et à l'investissement dans des ressources numériques ouvertes et partagées.
- Poursuivre sa contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux préoccupations éthiques et environnementales dans les lycées ;
- Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice ;

→ Contribuer au développement de l'espace numérique de travail et à l'investissement dans des ressources numériques

L'académie et la Région développent depuis plusieurs années un partenariat pour accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage dans tous les lycées bretons.

Ainsi la Région participe au financement de l'Espace Numérique de Travail Tout@tice, ouvert aux lycéens, aux parents d'élèves, aux enseignants, aux administrateurs des lycées et à la Région.

La singularité de cet ENT réside dans le fait qu'il soit le seul en France dont les développements et les évolutions sont intégralement gérés par l'académie et dont le plan de financement associe l'Etat, la Région et des fonds européens FEDER.

En 2023 ce partenariat se poursuivra avec des évolutions qui seront définies dans le cadre d'une nouvelle convention à négocier pour une prise d'effet en 2024.

→ Poursuivre la contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques

Le niveau d'équipement est globalement satisfaisant avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves. Le renouvellement et le maintien à niveau du parc informatique et des périphériques mobilisent environ 4 M€ par an. Une attention particulière est portée à la prolongation de la durée de vie des postes ainsi qu'aux critères et labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie des matériels, de la conception au recyclage pour les nouvelles acquisitions. Nos marchés publics intègrent également la possibilité d'acquérir des matériels issus du réemploi. La fabrication des ordinateurs consommant beaucoup de ressources naturelles, se donner la possibilité d'équiper les établissements avec des matériels de seconde vie présente un intérêt environnemental évident d'autant plus que nos volumes sont importants. Cette possibilité d'achat sera poursuivie pour la campagne d'équipement 2023.

Parallèlement, par la refonte des filières et programmes en lycées, de nouvelles pratiques pédagogiques et de nouveaux usages émergent. Le recours à davantage de matériels nomades utilisant une connexion sans fil et de ressources numériques est requis. Le parc informatique doit naturellement évoluer vers ce type de solution, ce qui n'est pas non plus sans incidence sur l'architecture des réseaux informatiques des lycées. Plusieurs opérations pour équiper les établissements ont été engagées depuis 2 ans mais globalement les projets numériques éducatifs ne sont pas encore suffisamment aboutis pour justifier une évolution substantielle de notre politique d'équipement.

Dans la perspective de la définition de la future stratégie numérique éducative, une analyse précise des besoins sera conduite pour adapter notre offre aux pratiques et usages pédagogiques en lien avec les coopératives pédagogiques, lesquelles pourraient être soutenues par la Région.

Dans le cadre du plan de relance, l'État investit 20 M€ pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans les lycées de l'éducation nationale. L'enveloppe financière contractualisée au contrat de plan État-Région s'élève à 970 k€ pour la Bretagne. Le début de l'année 2023 sera consacré à la mise à disposition et à l'installation progressive des nouveaux équipements dans les salles de classe et aux mesures d'accompagnement à leur prise en main. Une démarche analogue sera menée avec les EREA ainsi que les lycées publics agricoles et maritimes qui ne sont pris en charge par l'Etat au titre du plan de relance.

→ **Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice**

Depuis 2017, la Région a développé une offre de services d'accès à internet qui a permis d'apporter un meilleur service aux établissements et de centraliser leurs systèmes d'information. Fin 2021, 103 établissements en bénéficient pour un coût de fonctionnement annuel (AE) de 1,5 M€. Les modalités de raccordement ont été modifiées par la création d'un réseau de collecte régional s'appuyant sur le réseau ultra haut débit (RUHD) porté par Mégalis Bretagne. Pour les lycées éligibles, le raccordement au RUHD permet de répondre aux besoins d'évolution de débit tout en diminuant les coûts de fonctionnement. Les marges de manœuvre ainsi dégagées permettent de répondre aux besoins d'évolution de débit des établissements situés en zone moins dense dans un souci d'équité territoriale.

Ce programme intègre les crédits permettant de faire face aux dépenses de maintenance, matériels, abonnements et prestations, estimés à 835 k€ en investissement et 500 k€ en fonctionnement. Il finance également les équipements pour mettre à niveau et développer les réseaux informatiques, adapter leur niveau de couverture Wifi. Ces investissements sont budgétisés à hauteur de 1,7 M€. Enfin, il couvre les dépenses d'abonnement aux solutions logicielles indispensables au fonctionnement des réseaux des lycées à hauteur de 670 k€.

Les actions du programme

- ✓ **Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques**
 - ✓ Identifier les nouveaux outils numériques
 - ✓ Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage
 - ✓ **Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques**
 - ✓ Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
 - ✓ Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels
 - ✓ **Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires**
 - ✓ Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
 - ✓ Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit
-

Programme 107

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

50 729 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

47 229 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Fonctionnement des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Les compétences obligatoires de la Région en matière d'enseignement scolaire nécessitent d'assurer aux établissements les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.

La Région a en charge les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées. Ainsi elle décide des objectifs et des moyens alloués aux établissements scolaires pour la mise en œuvre de ces missions qui concourent à la qualité des enseignements et de la vie lycéenne dans les 115 lycées publics de Bretagne.

\\ 2023 en actions

→ Une évolution des relations financières pour un partenariat conforté avec les lycées

Dans un objectif d'équité sociale et de solidarité entre tous les lycées, la Région a initié le projet de tarification unique dans les services de restauration et d'hébergement, pour une application dès la rentrée scolaire 2022-2023. Cette nouvelle tarification des repas et des nuitées, modulée en fonction de la capacité contributive des familles, a également une incidence sur les budgets de fonctionnement des lycées qui voient globalement leurs marges de manœuvre un peu réduite en application du principe de solidarité entre les lycées.

Par ailleurs, l'envolée des coûts des énergies, gaz et électricité essentiellement, a été confirmée en septembre 2022 suite à l'appel d'offres lancé par la Région pour la fourniture d'énergie aux établissements scolaires.

Compte tenu de l'impact financier de ces augmentations sur l'équilibre financier des budgets des lycées, la refonte des modalités de calcul des Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) attribuées aux lycées est nécessaire. Cette analyse va être conduite en 2023 afin que de nouveaux critères puissent être proposés en 2024. En 2023, les critères globaux de calcul la DGF ne sont pas modifiés. Pour mémoire, cette DGF « socle » est assise sur trois parts dites « générale », qui prend en compte les effectifs d'élèves de chaque lycée avec des barèmes par type de formation, la part « structure » qui est calculée par l'addition d'un forfait par élève (10€) et d'un forfait de 20 000 € ou 6 000 € selon les effectifs globaux du lycée et la part « viabilisation » qui prend en compte les dépenses de viabilisation du dernier exercice connu, pour 2023 la référence sera le compte financier 2021. Les surcoûts liés à l'énergie seront, quant à eux, pris en compte au cours de l'exercice 2023 via des dotations complémentaires de fonctionnement qui seront attribuées après analyse des comptes financiers de chaque lycée.

S'ajoutent à la DGF calculée pour tous les lycées suivant les mêmes critères, un complément pour les lycées agricoles pour prendre en compte les coûts induits par les transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements, et d'autre part, des dotations pédagogiques aux exploitations agricoles pour compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

Par ailleurs, une dotation spécifique est attribuée aux établissements scolaires prévoyant dans leur projet pédagogique, l'enseignement des langues de Bretagne, à savoir le breton et le gallo.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la Région verse des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) permettant aux lycées d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement lorsque ceux dont ils disposent sont insuffisants.

Les compléments de dotation de fonctionnement peuvent être attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues, liées notamment à la réalisation de travaux par la Région ou encore à des conditions climatiques défavorables. Préalablement, les demandes formulées par les établissements font l'objet d'un examen tenant compte de leur situation financière.

Parallèlement à l'attribution de ces dotations de fonctionnement, la Région souhaite poursuivre la démarche partenariale des dialogues de gestion avec les lycées. Ces réunions permettent d'aborder l'ensemble des problématiques qu'ils peuvent rencontrer dans la vie quotidienne d'un établissement scolaire, concernant notamment les structures immobilières et les moyens financiers, mais également les équipements qu'ils soient pédagogiques ou non, et les moyens humains mis à disposition pour entretenir le patrimoine scolaire et assurer l'accueil, la restauration et l'hébergement des élèves.

→ Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

La feuille de route "S'engager pour le bien manger pour tous" de la Breizh Cop a été adoptée en session le 28 novembre 2019. Entre 2020 et 2022, sa déclinaison opérationnelle a débuté avec l'accompagnement de 14 lycées pilotes, puis étendu à 36 lycées : fiabilisation des données sur la qualité et l'origine des denrées alimentaires, évolution des pratiques d'achat, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation alimentaire des élèves.

45 nouveaux établissements intègrent le dispositif en 2023. Ainsi, l'ensemble des lycées publics bretons aura, fin 2023, bénéficié de la démarche dont les résultats sont encourageants : une progression significative des achats des denrées sous signe de qualité et issus des filières « bio » est constatée et les objectifs de la loi EGalim sont en passe d'être atteints (plus de 29% de produits durables entrent dans la composition des menus, dont plus de 19% de produits bio). L'atteinte en 2022, voire le dépassement, des objectifs fixés par la Région sur 5 filières d'intérêt identifiées par le schéma des achats économiquement responsables est également un indicateur positif.

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la Région a procédé à un premier abondement du programme consacré au fonctionnement des lycées publics de 10 M€ en autorisation d'engagement par la décision modificative votée de la session des 13 et 14 octobre 2022. Le budget primitif pour 2023 propose un nouvel abondement en autorisation d'engagement et en crédit de paiement à hauteur de 15 millions d'euros.

Dans l'objectif d'assurer le maintien et le développement de cette politique d'approvisionnement bio, local et qualitatif dans un contexte de forte inflation, la Région augmentera son concours financier pour permettre une évolution à la hausse de la part achat des denrées dans le tarif pivot par repas, sans surcoût pour les familles. Cette revalorisation sera possible soit par une augmentation du tarif pivot, soit par une dotation globale de fonctionnement complémentaire, soit par une prise en charge directe des fluides sur le coût repas ou une combinaison de ces paramètres.

La collecte des données en provenance des établissements actuellement en cours permettra de déterminer le meilleur vecteur de soutien aux établissements. Elle donnera lieu à une restitution au cours d'une réunion commune des commissions « Formation, orientation et langues de Bretagne » et « Finances, ressources humaines » avant la session du mois de juin. Au vu de ces éléments, il sera procédé à l'inscription définitive des crédits nécessaires dans la décision budgétaire modificative la plus proche.

→ Une deuxième rentrée scolaire pour la tarification régionale solidaire de la restauration et de l'hébergement dans les lycées publics bretons

Le 14 octobre 2021, l'assemblée régionale s'est prononcée en faveur de la mise en place d'une tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement des lycées publics bretons. Depuis la rentrée scolaire 2022, elle est en application dans l'ensemble des établissements.

Les premiers mois de mise en œuvre et l'organisation d'ateliers de retour d'expérience en lien avec les lycées fin 2022 permettent d'établir un bilan de cette première rentrée scolaire mais aussi de dessiner des perspectives d'évolutions pour 2023.

La démarche de progrès devra à la fois améliorer le parcours des usagers et alléger la mise en œuvre de la tarification solidaire dans les lycées.

Afin de répondre aux questions des familles et les aider dans leur démarche en ligne, un centre de relations usagers téléphonique sera mis en place, comme en 2022. En complément, le dispositif renforcera l'accompagnement des familles les plus éloignées du numérique.

A destination des établissements, l'objectif sera de doter le module de gestion du portail numérique, de fonctionnalités qui facilitent le traitement des dossiers des familles, apportent de la souplesse et un meilleur suivi des actions pour les agents en charge. L'amélioration des interfaces avec les outils de gestion et les solutions d'accès à la restauration des lycées sont également un levier pour réduire la charge de travail des équipes administratives des lycées.

Les actions du programme

- ✓ **Mettre en place une démarche globale de progrès**
 - ✓ Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
 - ✓ Piloter les métiers et les compétences
 - ✓ Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE
 - ✓ **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**
 - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
 - ✓ Assurer le patrimoine scolaire
 - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
 - ✓ **Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**
 - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

Programme 108

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2023 une autorisation
d'engagement de

45 570 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

45 570 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Participation au fonctionnement des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Conformément à ses obligations légales, la Région doit participer au fonctionnement des classes d'externat des lycées privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale. Ainsi la Région doit prendre en charge, d'une part, les dépenses liées aux activités d'enseignement via le forfait d'externat « part matériel » qui correspond à la prise en charge des dépenses de viabilisation, d'entretien et de maintenance et, d'autre part, les dépenses liées aux rémunérations des personnels non enseignants affectés au service de l'externat via le forfait d'externat « part personnel ».

Ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif d'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (D.A.E.S.E) pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (E.P.S) prévu aux programmes scolaires.

Enfin, s'agissant des établissements du réseau CNEAP-Bretagne qui disposent d'une exploitation agricole ou horticole, ils bénéficient d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

\\ 2023 en actions

→ Un partenariat conforté avec les établissements privés

La Région et le CAEC ont organisé les relations avec les établissements privés d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat dans un cadre conventionnel. Ces « protocoles de partenariat » ont pour objectif premier de donner au CAEC et aux lycées privés sous contrat avec l'Etat, la visibilité nécessaire sur les modalités d'attribution des dotations et subventions annuelles, obligatoires ou facultatives, auxquelles peuvent prétendre les lycées sous contrat, dans le strict respect de la loi.

Il s'agit aussi, par cette convention de reconnaître l'enjeu de la relation équilibrée instaurée depuis des années entre les établissements du réseau de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé, équilibre historique en Bretagne, qui contribue à la qualité du système éducatif breton, au profit des jeunes qui s'y forment et de leurs familles.

Les négociations conduites au cours de l'année 2022 avec le CAEC ont conduit à l'élaboration d'un nouveau protocole pour la période 2023 à 2028 qui assure globalement l'équilibre financier des subventions régionales par rapport à la période précédente, notamment un équilibre financier global pour les dépenses obligatoires constituées par les deux forfaits d'externat. En effet, le législateur a confié aux Régions les dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Education nationale. Le principe rappelé par l'article L-442-5 et précisé par l'article L-442-9 du code de l'Education est celui d'une prise en compte des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat « *dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public* ». Ce forfait d'externat compte deux contributions :

- La première contribution est calculée à partir des dépenses de rémunération des personnels affectés à l'externat des établissements publics locaux d'enseignement (E.P.L.E.) ;
- La deuxième contribution est calculée à partir des dépenses de fonctionnement « matériel » engagées pour l'externat des classes correspondantes de l'enseignement public.

→ Des financements complémentaires

L'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires nécessite de mobiliser des équipements extérieurs, lorsque ceux construits dans l'enceinte des établissements scolaires ne sont pas suffisants. Ces équipements appartiennent le plus souvent aux villes ou communes d'implantation de l'établissement scolaires, et l'établissement doit alors conclure des conventions d'usage de ces équipements sportifs. Ces dépenses liées aux activités d'enseignement sont obligatoires au même titre que celles pour le fonctionnement des enseignements d'autres disciplines. C'est pourquoi, la Région verse une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs (DAESE) calculée suivant les mêmes modalités que pour les lycées publics.

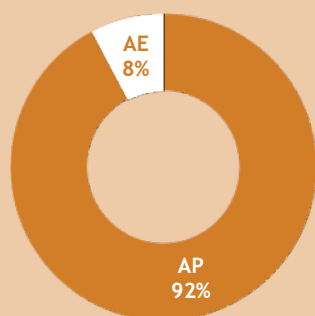
Enfin, comme pour les lycées publics la Région soutient les lycées agricoles privés en participant au fonctionnement des exploitations agricoles. Ces dotations permettent de compenser les surcoûts liés à l'utilisation pédagogiques des exploitations par les élèves

Les actions du programme

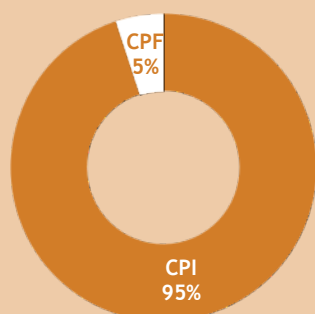
- ✓ **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**
 - ✓ Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
 - ✓ Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
 - ✓ **Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**
 - ✓ Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
-

Programme 109

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

7 400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

620 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

420 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Enseignement supérieur et vie étudiante

\\ Raison d'être du programme

Investir dans la connaissance et dans la formation de la jeunesse contribue pleinement à répondre au défi de l'emploi et du développement économique, d'autant plus nécessaire au regard de la crise sanitaire et des mutations que traversent nos sociétés. A ce titre, l'enseignement supérieur et la recherche figurent parmi les principaux leviers qui permettent d'accompagner le développement de la Bretagne et de ses territoires.

Sur le plan de la formation initiale, la Bretagne présente le paradoxe d'un des taux de réussite au baccalauréat les plus élevés de France, et d'un taux de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur plus faible qu'au niveau national (à l'exception des taux de poursuite en IUT et en STS plus élevés que la moyenne nationale). Renforcer l'accès des néo-bacheliers aux formations de l'enseignement supérieur reste un véritable enjeu. Il apparaît essentiel que les investissements à venir contribuent à maintenir la diversité d'une offre de formation sur Brest Métropole et Rennes Métropole, sites pluridisciplinaires, d'une part, et, d'autre part, poursuivent le développement des sites universitaires hors métropoles, par le renforcement d'une offre de formation initiale et continue et d'un écosystème d'innovation de proximité.

Soutenir l'enseignement supérieur, aux côtés des différents partenaires, vise ainsi à permettre aux jeunes breton-ne-s de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions par la possibilité d'accéder à des formations variées et reconnues, sur tout le territoire, pour répondre à la fois à leurs aspirations et aux besoins de qualification du tissu socio-économique breton.

\\ 2023 en actions

→ Poursuite des opérations inscrites dans le volet « Enseignement Supérieur et Vie étudiante » du CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022. Son volet enseignement supérieur recherche innovation, particulièrement important, est ainsi doté de plus de 400 M€, mobilisés par l'Etat, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, et l'Europe via le FEDER.

Parmi les 4 objectifs auxquels répondent les opérations inscrites au volet « Enseignement Supérieur Recherche Innovation » du CPER 2021-2027, 3 adressent plus spécifiquement l'enseignement supérieur et la vie étudiante :

1. Enclencher de manière significative la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et grandes écoles ;
2. Améliorer les conditions de vie des étudiants, par l'offre de logements, de restauration, de documentation et centre de ressources ;
3. Accompagner les évolutions de l'enseignement supérieur sur le plan démographique et des pratiques, par l'adaptation des locaux aux usages pédagogiques et par le développement des offres de formation.

2023 verra la poursuite des opérations engagées en 2022 et le démarrage d'études ou travaux sur de nouvelles opérations. A titre d'illustration, peuvent être cités la poursuite du pilote de rénovation sur le campus de Beaulieu, porté par l'Université de Rennes 1, qui doit permettre la réhabilitation énergétique 30 700 m² de surfaces bâties, le projet de restaurant universitaire sur Saint Malo, ou la finalisation de la phase d'études sur l'école Boussingault, école d'ingénieurs agri-agro portée par le CNAM, à Ploufragan.

→ Mise en place d'actions dédiées à la vie étudiante

La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité des étudiant·e·s, à la fois sur les aspects de ressources financières que de santé mentale. En outre, cette période a contribué à fragiliser le tissu associatif étudiant, compte tenu d'une absence de continuité dans l'activité et d'un renouvellement des étudiants engagés dans ces associations.

Dans ce contexte, la Région Bretagne a mis en place en 2021 un soutien aux étudiants, sur 3 volets : aide alimentaire et aux produits de première nécessité, santé mentale, et engagement étudiant.

En 2022, une première étape de dialogue et de concertation a été conduite au travers des rendez-vous de la vie étudiante, organisés en octobre à Saint Brieuc. Cette concertation est amenée à se poursuivre au cours du 1er semestre 2023 dans le cadre d'une volonté du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'organiser un dialogue territorial relatif au bien-être et à la vie étudiante.

Le premier semestre 2023 permettra de stabiliser les modalités d'actions qui seront mises en place par la Région Bretagne, autour de l'engagement étudiant et de l'amélioration des conditions de vie des étudiants, en complémentarité et articulation avec les actions menées par les établissements d'enseignement supérieur, par le CROUS et par les collectivités.

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
PR0101	PR0101-11 : Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens		2 150 000
	PR0101-12 : Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons		277 000
	PR0101-13 : Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	150 000	105 000
	PR0101-21 : Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région		
	PR0101-22 : Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international		1 345 000
	PR0101-23 : Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation		25 000
	PR0101-24 : Informer les jeunes bretons		
	PR0101-31 : Pass ressources pédagogiques		850 000
	PR0101-32 : Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels		1 180 000
Total PR0101		150 000	5 932 000
PR0102	PR0102-11 : Construire de nouveaux lycées		0
	PR0102-12 : Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur	13 638 832	
	PR0102-21 : Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité	5 906 047	520 000
	PR0102-22 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine	13 984 201	185 000
	PR0102-23 : Adapter les locaux aux exigences sanitaires	4 811 718	165 000
	PR0102-31 : Adapter les locaux aux usages	26 270 062	
	PR0102-32 : Adapter les capacités d'hébergement	481 172	
	PR0102-33 : Adapter les locaux aux évolutions démographiques		0
	PR0102-41 : Assurer le maintien des sites	37 738 508	2 255 000
	PR0102-42 : Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière	7 169 460	1 565 000
Total PR0102		110 000 000	4 690 000
PR0103	PR0103-11 : Soutien aux travaux d'amélioration du cadre bâti des lycées privés par la mise en œuvre du PPI	16 070 000	220 000
Total PR0103		16 070 000	220 000
PR0104	PR0104-11 : Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules	2 100 000	
	PR0104-12 : Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	1 700 000	
	PR0104-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	4 460 000	
	PR0104-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations	300 000	
Total PR0104		8 560 000	
PR0105	PR0105-11 : Participation à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	600 000	
	PR0105-21 : Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	3 400 000	
	PR0105-22 : Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique	100 000	
	PR0105-23 : Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général		0
Total PR0105		4 100 000	
PR0106	PR0106-11 : Identifier les nouveaux outils numériques		0
	PR0106-12 : Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	30 000	
	PR0106-21 : Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	4 600 000	200 000
	PR0106-22 : Mettre en oeuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	500 000	160 000
	PR0106-31 : Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics	1 386 000	810 000
	PR0106-32 : Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit		1 500 000
Total PR0106		6 516 000	2 670 000
PR0107	PR0107-11 : Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission		680 000
	PR0107-21 : Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique		47 650 000
	PR0107-22 : Acquitter le montant des primes des contrats « Dommages aux biens » et « Responsabilité civile »		30 000
	PR0107-23 : Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles		150 000
	PR0107-25 : Compensation financière pour la rémunération d'ATEE-ATPE		189 000
	PR0107-32 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		2 030 000
Total PR0107			50 729 000
PR0108	PR0108-111 : Forfait d'externat		23 851 000
	PR0108-112 : Fonctionnement matériel		20 749 000
	PR0108-12 : Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles		185 000
	PR0108-22 : Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs		785 000
Total PR0108			45 570 000
PR0109	PR0109-10 : Enseignement supérieur et vie étudiante	7 400 000	620 000
Total PR0109		7 400 000	620 000



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | region.bretagne
www.bretagne.bzh
